

République Française  
Département de l'Hérault  
**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT**

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 21 mai 2012**  
~~~~~

**EXTENSION DU PARC D'ACTIVITÉS DOMAINE DES TROIS FONTAINES**

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 21 mai 2012 à 18h00 à la Salle du Conseil Communautaire, sous la présidence de M. Louis VILLARET, Président de la communauté de communes

Etaient présents ou représentés : M. Philippe SALASC, M. Jean-Pierre VANRUYSKENSVELDE, M. Jérôme CASSEVILLE, M. Georges PIERRUGUES, M. Michel SAINTPIERRE, M. Maurice DEJEAN, M. Jean-Marcel JOVER, Mme Sylvie CONTRERAS, Mme Anne-Marie DEJEAN, M. René GOMEZ, M. Robert POUJOL, M. Eric CORBEAU, M. Claude CARCELLER, M. Louis VILLARET, M. André YVANEZ, M. Jacques DONNADIEU, Mme Martine BONNET, M. Bernard DOUYSSSET, M. Jean-Pierre PECHIN, M. Jean-Pierre GABAUDAN, M. Michel COUSTOL, M. Robert SIEGEL, Mme Agnès CONSTANT, Mme Fabienne GALVEZ, M. Jean-Pierre BERTOLINI, M. Jacky GALABRUN, M. Eric PALOC, M. David CABLAT, M. Sébastien LAINE, Mme Florence QUINONERO, Monsieur Christian DOUCE, M. Pascal DELIEUZE -Mme Valérie DELVAL suppléant de M. Christian LASSALVY, M. Richard ARNAL suppléant de M. Jean-Pierre DURET, M. Bernard CAUMEIL suppléant de M. Daniel REQUIRAND, Monsieur François MOSSMANN suppléant de Madame Monique GIBERT

Procurations : M. Jean Pierre VANLUGGENE à M. Claude CARCELLER, M. Jean-Claude MARC à M. Jacques DONNADIEU

Excusés : M. Gérard CABELLO, M. Jean-François RUIZ, Mme Catherine JOSIEN

Absents : Mme Maguelonne SUQUET, Mme Marie-Claude BEDES, M. Bernard JEREZ, M. Cyrille CADARS, Mme Marie-Agnès VAILHE-SIBERTIN-BLANC, M. Franck DELPLACE, M. Frédéric GREZES

|             |               |              |                                     |
|-------------|---------------|--------------|-------------------------------------|
| Quorum : 23 | Présents : 36 | Votants : 38 | Pour 38<br>Contre 0<br>Abstention 0 |
|-------------|---------------|--------------|-------------------------------------|

Agissant conformément aux dispositions des articles du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 52 14-1

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

Vu que le parc d'activités du Domaine des Trois Fontaines a été aménagé et commercialisé entre 2004 et 2006,

Vu que lors de l'élaboration du PLU de la commune du Pouget, une zone d'extension du parc d'activités a été prévue et classée en zone IV AU,

Vu que la communauté de communes a réalisé des réserves foncières sur cet espace depuis quelques années, Considérant les demandes d'implantation d'activités économiques reçues régulièrement par le service Développement économique,

Considérant qu'il semble opportun de mettre en œuvre aujourd'hui la viabilisation de ces terrains pour en assurer la commercialisation à compter de 2013 ou 2014,

Considérant que l'équipement de ces terrains serait réalisé dans le cadre d'une procédure de zone d'aménagement concerté prévue au code de l'urbanisme,

Considérant que la surface de l'extension prévue est de 7.6 ha,

Considérant que le coût estimatif de l'équipement des terrains est de 3 000 000 d'euros, qui sera compensé par la perception d'une participation perçue lors de la vente des terrains aux entreprises,

Considérant qu'une mission de maîtrise d'œuvre sera mise en œuvre pour étudier les conditions de réalisation de ces travaux,

**Le Conseil communautaire de la communauté de communes Vallée de l'Hérault,  
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Le quorum étant atteint

**DÉCIDE**

*à l'unanimité des suffrages exprimés,*

- de valider le projet d'extension du parc d'activités du Domaine des Trois Fontaines sur la commune du Pouget,
- de demander à Monsieur le Président d'engager les procédures administratives nécessaires à la réalisation de cette extension,



- d'autoriser Monsieur le Président à lancer la procédure de désignation d'une équipe de maîtrise d'œuvre chargée de la viabilisation des terrains,
- d'autoriser Monsieur le Président à solliciter les financements pouvant être mobilisés pour cet investissement.

Transmission au Représentant de l'Etat  
N° 636 le 29/05/12  
Publication le  
Notification le  
DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE  
Gignac, le  
Identifiant de l'acte : 034-243400694-20120521-lmcl | 4787-DE-1-1  
Le Président de la communauté de communes  
Signé : Louis VILLARET

Le Président de la communauté de communes



Louis VILLARET  
34150 GIGNAC





Commune de Pouget  
**PARC D'ACTIVITÉS DE TROIS FONTAINES**  
Périmètre envisagé pour l'extension



Sources : Photo aérienne InterAtlas 2008, Cadastre D.G.I 2011, Observatoire foncier C.C.V.H 2011. Réalisation: CCVH, Mai 2012.

- |                                     |   |
|-------------------------------------|---|
| Périmètre du P.A existant           | <b>Statut des acquisitions</b>                          |
| Périmètre envisagé pour l'extension | Biens achetés   |
| <b>Cadastre</b>                     | Biens en cours d'achat : en préparation chez le notaire |
| Parcelles                           |   |



|   |                                       |
|---|---------------------------------------|
| <b>RAPPORT 2 - 1</b><br><i>Rapporteur : M. Michel SAINTPIERRE</i> | <b>FINANCES /MARCHÉS COMPTABILITÉ</b> |
| <b>DÉCISION MODIFICATIVE N°1</b>                                  |                                       |
| <b>BUDGET ANNEXE ZAE LES GARRIGUES ANIANE 2012</b>                |                                       |

Les crédits prévus au budget annexe 2012 s'avèrent insuffisants au sein des chapitres 67, 70 et 042 de la section de fonctionnement, et des chapitres 16 et 040 de la section d'investissement ; il est donc nécessaire de procéder à des augmentations de crédits :

**SECTIONS DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT**

- **Chapitre 67 « Charges exceptionnelles »** : il est proposé de procéder à une augmentation de crédits de 253 340€ sur l'article 673 afin de prendre en compte deux titres de 2011 annulés sur l'exercice 2012, suite à la non prise en compte du taux de TVA sur ces titres faits en 2011 (vente des deux terrains à 211 820€ Ht soit 253 336.72€ TTC)
- **Chapitre 70 « Vente de terrains »** : il est proposé de procéder à une augmentation de crédits de 211 820€ sur l'article 7015 afin de prendre en compte deux titres de 2011 annulés et refait sur l'exercice 2012 avec le bon taux de TVA
- **Chapitres 16 « Emprunts », 040 et 042 « Opérations d'ordre entre sections »** : il est proposé de procéder à une augmentation de crédits de 253 340€ sur l'article 71355 du **chapitre 042** en recettes de fonctionnement et sur l'article 3555 du **chapitre 040** en dépenses d'investissement, ainsi qu'une augmentation de crédits de 211 820€ sur l'article 71355 du **chapitre 042** en dépenses de fonctionnement et sur l'article 3555 du **chapitre 040** en recettes d'investissement, et une augmentation de crédit de 41 520€ sur l'article 1641 du **chapitre 16** en recettes d'investissement afin de prendre en compte les écritures d'ordre de fin d'année dues aux crédits supplémentaires rajoutés sur les chapitres 67 et 70

Il est donc proposé à l'Assemblée d'approuver les augmentations de crédit suivantes à l'intérieur des sections de fonctionnement et d'investissement :

| Désignation  | Diminution sur crédits ouverts | Augmentation sur crédits ouverts |
|--|--------------------------------|----------------------------------|
| <b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>   |                                |                                  |
| 67 - 673 « Charges exceptionnelles » (Dépenses) – DE                     |                                | 253 340,00€                      |
| 042-71355 « Opération d'ordre transfert entre sections » (Recettes) – DE |                                | 253 340,00€                      |
| 70-7015 « Vente de terrains » (Recettes) – DE                            |                                | 211 820,00€                      |
| 042-71355 « Opération d'ordre transfert entre sections » (Dépenses) – DE |                                | 211 820,00€                      |
| <b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>  |                                |                                  |
| 040-3555 « Opération d'ordre transfert entre sections » (Dépenses) – DE  |                                | 253 340,00€                      |
| 040-3555 « Opération d'ordre transfert entre sections » (Recettes) – DE  |                                | 211 820,00€                      |
| 16-1641 « Emprunts » (Recettes) – DE                                     |                                | 41 520,00€                       |